

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2018**

Réuni en séance publique sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire,  
en présence de : Patrick NEVOIT - Jacques BRUÈRE - Joël PERROUX - Gérald CHAIX -  
Christine NEVOIT - Géraud de LAFFON - Patricia BEAUDOUIN ROBINSON - Géraud LE DORVEN -  
Marie-Lise MEYNARD

**Absent(e) excusé(e) :** Angélique BINET

*(soit 11 membres en exercice, 10 présents, 10 votants)*

Le Conseil Municipal :

- 1) décide, par 6 voix pour et 4 abstentions (P. NEVOIT, G. CHAIX, G. de LAFFON et P. BEAUDOUIN ROBINSON), d'autoriser M. le Maire à régler la montant de la transaction proposée, dans le cadre du contentieux forestier qui l'oppose à la DDT 37 ;
- 2) accepte à l'unanimité les indemnisations proposées par la compagnie d'assurance Groupama concernant les dégâts causés, lors de l'incendie du 18/07/2018, aux véhicules et à tout le matériel contenu dans le local technique ;
- 3) approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°3, afin de prévoir des crédits suffisants pour racheter l'équivalent des véhicules et du matériel devenus hors service ;
- 4) autorise M. le Maire, par 9 voix pour et 1 abstention (G. CHAIX), à entreprendre les démarches nécessaires pour acquérir un nouveau tracteur en remplacement de celui endommagé lors de l'incendie du 18/07/2018, ainsi qu'une nouvelle voiture utilitaire ;
- 5) à l'unanimité, fixe le temps de travail des professeurs de musique pour l'année 2018-2019, accepte de régler les futures factures de l'enseignant de batterie, désormais auto-entrepreneur, et précise que l'Écho du Changeon remboursera à la Commune de Gizeux la valeur de 80h sur le temps de travail annuel de l'enseignant polyvalent ;
- 6) décide à l'unanimité d'accorder un dégrèvement de la taxe foncière sur la part communale pendant 5 années sur les parcelles non bâties exploitées par tout jeune agriculteur répondant aux conditions de l'article 1647-00 bis du code général des Impôts ;
- 7) prend connaissance de l'avancement du projet de réhabilitation du bras du Changeon au droit du lavoir, selon les conseils du technicien « Rivière » du SIACEBA.

Fait à Gizeux, le 11 septembre 2018



Le Maire,

Thierry BEAUPIED